

## Qu'est-ce que la PMI ?

Composé de médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières et psychologues, le service de Protection maternelle et infantile (PMI) du Département de la Marne a pour mission de **protéger et promouvoir la santé des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.**

*Les services proposés par la PMI sont gratuits et accessibles à tous.*

Retrouvez les professionnels de la PMI dans l'une des 15 circonscriptions de la solidarité départementale (CSD), lors de consultations organisées près de chez vous (CCAS, mairies, maisons de quartier...) ou bien à domicile.



## CONTACTS

### DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Service PMI  
2 bis rue de Jessaint - CS 30454  
51038 Châlons-en-Champagne cedex  
tél. : **03 26 69 52 71**  
fax : **03 26 70 99 41**  
courriel : **pmi@marne.fr**

**marne•fr**



VOTRE CSD

## LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE AU SERVICE DES FAMILLES



- > Vous attendez un enfant ?
- > Vous êtes déjà parent ?
- > Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant ?

## VOUS ATTENDEZ UN ENFANT ?

Pour vous aider à vivre sereinement votre grossesse, la PMI vous accompagne, des démarches administratives au suivi plus spécifique de la femme enceinte.



- A l'occasion de l'**entretien du 4<sup>e</sup> mois** ou lors de **consultations prénatales**, une sage-femme répond à vos questions sur la grossesse, l'accouchement, le séjour à la maternité, l'allaitement... et vous remet le carnet de santé grossesse.

- Des **visites à domicile** vous sont également proposées, en complément du suivi par votre gynécologue.

## VOUS ÊTES DÉJÀ PARENT ?

- A la naissance de votre enfant, vous recevez un **carnet de santé** avec trois certificats obligatoires (8<sup>e</sup> jour, 9<sup>e</sup> mois, 24<sup>e</sup> mois). Pensez à l'emporter à chaque rendez-vous médical.

- Les professionnels de la PMI assurent près de chez vous ou à domicile des **consultations de jeunes enfants**. En plus du suivi médical et des vaccinations, le médecin et l'infirmière-puéricultrice vous apportent des conseils sur les soins, le rythme de vie ou l'alimentation de votre enfant.



- A l'âge de 3-4 ans, votre enfant bénéficie d'un **bilan de santé** dans son école maternelle. Cet examen comporte la vérification des vaccinations, le relevé de ses mensurations (poids et taille), un dépistage auditif et visuel et un bilan de son adaptation à l'école.

## VOUS CHERCHEZ UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

Crèches, haltes-garderies, micro-crèches, assistantes maternelles... les modes d'accueil de la petite enfance se diversifient sur tout le territoire pour mieux répondre à vos attentes et rythmes de vie.

- En assurant le suivi et le contrôle de ces différents modes d'accueil, la PMI garantit la sécurité et le bien-être de votre enfant.

- Ces modes d'accueil sont payants et répondent à des réglementations particulières. Pour en savoir plus et connaître les aides possibles : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

*Vous recherchez une assistante maternelle agréée ?*

*Trouvez-la rapidement sur :*

**[www.assistante.maternelle.marne.fr](http://www.assistante.maternelle.marne.fr)**

*Vous y trouverez des informations personnalisées et actualisées sur les assistantes maternelles résidant dans la Marne.*



*Vous êtes enceinte, vous vous posez la question de l'allaitement ?  
Vous allaitez votre enfant et souhaitez partager votre expérience ?  
Vous reprenez le travail, comment s'organiser ?*

*Participez à des rencontres entre futures et jeunes mamans pour échanger sur l'allaitement.  
Pour connaître les dates et lieux des rencontres : [www.marne.fr](http://www.marne.fr), rubrique Vivre.*